

Division  
 des personnels

Bureau  
 de gestion des personnels  
 enseignants du 1<sup>er</sup> degré

DIPER2 – Mouvement POP

Réf. : DIPER2/ZM  
 N°2024  
 Affaire suivie par :

Zahra Mostefai ☎ : 01.69.47.84.05  
 Fatiha SEMAI ☎ : 01.69.47.84.12

Diffusion :  
 Pour attribution : A Pour Information : I

	Circonscriptions	I	Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY SUR ORGE	I	DIPER
A	BRUNOY		DIPE
A	CORBEIL-ESSONNES	I	DOS
A	DRAVEIL	I	SECRETARIA T GÉNÉRAL
A	DOURDAN	I	CABINET
A	ÉTAMPES		CAAEE
A	ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
A	ÉVRY 2		EMIP
A	GRIGNY		PÔLE MEDICO-SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS	I	Lycées Publics
A	LES ULIS	I	Collèges Publics
A	LISSES	I	Écoles Publiques
A	MASSY		Lycées Privés
A	MONTGERON		Collèges Privés
A	MORANGIS		Écoles Privées
A	ORSAY	I	EREA
A	PALAISEAU		Représentants des personnels
A	RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
A	SAVIGNY SUR ORGE		Représentants des collectivités territoriales
A	STE-GENEVIEVE DES BOIS		
A	VIRY-CHATILLON		
A	ECOLE INCLUSIVE EST		
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST		
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE		
A	MATERNELLE		

Evry-Courcouronnes, le 04 novembre 2024

L'inspectrice d'académie,  
 directrice académique des services  
 de l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames les inspectrices et  
 Messieurs les inspecteurs de  
 l'Éducation nationale

Pour information

Mesdames les principales et Messieurs les  
 principaux de collèges comportant une  
 SEGPA  
 Mesdames les directrices et Messieurs les  
 directeurs d'établissements spécialisés  
 Mesdames les directrices et Messieurs les  
 directeurs d'écoles élémentaires et  
 maternelles  
 Mesdames et Messieurs les enseignants

Pour attribution

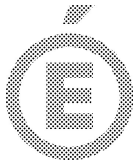
**Objet : Mouvement sur postes à profil (POP) – rentrée 2025**

**Références : BOEN spécial n° 05 du 31 octobre 2024**  
**Lignes directrices de gestion ministérielles du 22.10.2024**  
**Relatives à la mobilité des personnels du ministre de**  
**L'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports**  
**Note de service du 22.10.2024 NOR : MENH2425740N**

**POINTS CLES :** La présente note a pour objet d'informer sur les opérations du mouvement PoP pour la rentrée 2025.

**CALENDRIER :** se reporter page 4 de la circulaire.  
 Ouverture de l'application du 06 au 27 novembre 2024 (midi).  
 Détail p.4

Je vous informe que le mouvement sur postes à profil (POP) est reconduit pour cette rentrée 2025. Ce mouvement est organisé en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Les dispositions en vigueur en matière de candidature sont présentées dans le bulletin officiel de l'Education nationale spécial n° 05 du 31 octobre 2024.



2/4

### **1. Objectifs, principes et règles de gestion :**

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences, des qualifications et/ou des aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés, hors barème par des profils adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est national.

Dans le cadre du mouvement POP, l'agent relève, à compter de son affectation, du département obtenu. Les enseignants du département postulant sur un poste à profil au sein de leur département doivent suivre la procédure présentée dans cette circulaire.

Le bulletin officiel de l'Education nationale n° 05 du 31 octobre 2024 détaille la totalité des objectifs, principes et règles de gestion qui s'imposent à tous, candidats et direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne.

### **2. Quelques points d'attention :**

#### a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles **titulaires au 1<sup>er</sup> septembre 2024** peuvent participer au mouvement POP. Le calendrier du mouvement POP se trouve joint à la circulaire (Annexe 1).

***L'affectation sur un poste POP implique une stabilité de trois ans sur le poste.***

Aucun enseignant ne peut voir sa candidature prise en compte pour un poste à exigence particulière s'il n'est pas titulaire du titre requis pour ce poste au moment de la formulation des vœux.

#### b) Procédure d'accès par internet à l'outil de saisie des candidatures Colibris :

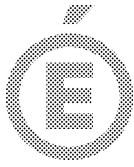
L'accès à l'application Colibris se fait via I-PROF = mouvement POP. Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande. L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut candidater, 6 vœux maximum peuvent être formulés et ceux-ci doivent être hiérarchisés.

L'enseignant devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat.

### **3. Suivi des demandes :**

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés dans l'outil Colibris ainsi que par mail. Les enseignants retenus sur les postes à pourvoir doivent confirmer dans l'outil Colibris qu'ils acceptent ce poste. Sans cette confirmation dans les délais impartis, ils seront réputés y renoncer. Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un Exeat de leur département d'origine et d'un ineat du département d'accueil.

Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement POP et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement POP.



3/4

#### **4. Annulation d'une mobilité POP :**

Après la période de saisie des vœux et jusqu'au mercredi 22 janvier 2025, les candidats peuvent demander à annuler leur demande de participation au mouvement POP sans motif particulier.

Après cette date, **aucune annulation de mutation POP obtenue ne peut être accordée en dehors d'une situation exceptionnelle.**

Les motifs suivants peuvent être invoqués à l'appui des justificatifs :

- Décès du conjoint ou d'un enfant ;
- Perte d'emploi du conjoint ;
- Mutation ou non mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'éducation nationale ;
- Mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- Situation médicale aggravée.

#### **5. Le retour automatique dans le département d'origine :**

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil (POP) pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé **au moins trois années sur le poste à profil (POP)** et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. **Cette possibilité est ouverte tant que l'enseignant est affecté sur le poste à profil obtenu au mouvement POP.**

- 3 conditions cumulatives sont nécessaires pour bénéficier de cette possibilité :
  - Avoir été affecté au moins 3 ans sur le poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement POP ;
  - Être toujours affecté sur le poste obtenu au mouvement POP ;
  - Avoir coché la case prévue à cet effet dans SIAM1 (mouvement interdépartemental).

#### **6. Bonification pour le mouvement interdépartemental :**

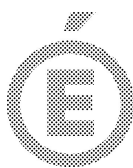
Après trois années d'exercice sur un poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement POP, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de de l'année 2025.

- 2 conditions cumulatives sont nécessaires pour bénéficier de cette bonification :
  - Être affecté depuis au moins 3 ans sur le poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement POP ;
  - Avoir effectué ces 3 années de manière effective.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Essonne

Signé : Pascale COQ

**ANNEXE 1**  
**CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT POP**



*Le calendrier du mouvement POP au titre de 2025*

4/4

<b>Dates</b>	<b>Opérations</b>
<b>Du mardi 5 novembre 2024 Au mercredi 27 novembre 2024</b>	<b>Plateforme téléphonique ministérielle « info-mobilité » Accueil téléphonique des candidats à une mutation (01 55 55 44 44)</b>
<b>Mercredi 6 novembre 2024 (Midi heure de Paris)</b>	<b>Date ouverture de formulation des candidatures (Ouverture COLIBRIS)</b>
<b>Mercredi 27 novembre 2024 (Midi heure de Paris)</b>	<b>Fin de la saisie des candidatures par les agents (Fermeture COLIBRIS)</b>
<b>Du jeudi 28 novembre 2024 Au mardi 21 janvier 2025</b>	<b>Organisation des entretiens avec les candidats</b>
<b>Mercredi 22 janvier 2025</b>	<b>Date limite d'annulation de vœux</b>
<b>Mercredi 19 février 2025 (Midi heure de Paris)</b>	<b>Publication des résultats du mouvement POP 2025</b>

*L'annulation de vœux ou de la mobilité POP obtenue*

<b>Dates</b>	<b>Opérations</b>
<b>Du 6 novembre au 27 novembre 2024 (midi heure de Paris)</b>	<b>Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application COLIBRIS</b>
<b>Du 27 novembre (midi heure de Paris) au 22 janvier 2025 (inclus)</b>	<b>Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier</b>
<b>Du 23 janvier 2025 au 19 février 2025 (midi heure de Paris)</b>	<b>Le candidat ne peut plus annuler de vœux</b>
<b>A compter du 19 février 2025 (Midi heure de Paris)</b>	<b>Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2025.</b>